

## **NOTE D'INFORMATION ARISTOPHIL DU 28 MAI 2015**

### **Affaire : DOSSIER ARISTOPHIL REVENDICATION**

Les déclarations de créance ont été effectuées.

Nous sommes en phase de finalisation des revendications des collections de manuscrits de nos clients dont nous allons assurer le dépôt et le suivi tant vis-à-vis de l'Administrateur Judiciaire que du Juge Commissaire.

Comme cela a été expliqué dans une note précédente, ce sera fait en parallèle avec Maître POLI.

Compte tenu des règles procédurales, seuls les dossiers réceptionnés avant le 29 mai 2015 à 18h seront pris en compte pour les revendications, postérieurement à cette date, la défense des intérêts des clients continuera d'être prise en charge par notre cabinet, mais uniquement pour les autres procédures à savoir, notamment, la procédure pénale et la procédure contre les banques.

Nous sommes en cours de rédaction de l'assignation contre les banques.

Les envois d'accusés réception des dossiers individuels avec les conventions d'honoraires et les factures acquittées sont en cours d'exécution, mais le grand nombre de dossiers à traiter fait qu'il nous faudra un peu plus de temps que prévu pour les envoyer à tous nos clients.

Fait à Paris,  
Le 28 mai 2015